



## **Nos corps, nos choix, nos droits !**

### **28/09 : journée internationale pour le droit à l'avortement**

La journée internationale du droit à l'avortement, qui a lieu chaque année le 28 septembre, se déroulera cette année dans un contexte d'attaques et de remises en cause de ce droit fondamental partout dans le monde.

Pourtant l'exigence d'égalité n'a aucune frontière et nous ne pourrions l'atteindre sans permettre un réel accès à l'avortement.

Au niveau international, l'avortement est souvent remis en question et menacé du fait de la montée des extrêmes droites, des intégrismes religieux, du recul des droits des femmes et du conservatisme.

La France n'est pas en reste et les extrêmes droites aux portes du pouvoir peuvent nous faire craindre le pire.

D'ailleurs, même si le casting n'est pas l'enjeu, il laisse entrevoir les politiques qui seront menées. Le moins que l'on puisse dire c'est que les droits des femmes ne seront pas la priorité du gouvernement fraîchement nommé.

Une première bataille a été gagnée avec l'inscription de la liberté d'avoir recours à l'IVG. Mais pour la CGT, cette avancée ne peut suffire, la liberté ne signifie pas garantir le droit à l'IVG et son accès.

Les décisions politiques, depuis ces dernières années, creusent les inégalités et mettent particulièrement à mal la santé des femmes en France.

Les coupes budgétaires, les réductions d'effectifs, les ruptures de stock sur les pilules abortives, les fermetures de centres qui pratiquent l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), de maternités, de PMI – 40 % des maternités de proximité ont fermé en 20 ans et plus de 130 centres IVG – La liste est longue et ces manquements pénalisent aujourd'hui encore plus qu'hier les femmes dans l'accès à l'IVG.

Des solutions existent.

Le droit à décider d'avoir ou non un enfant doit être respecté et la loi sur l'IVG pleinement appliquée en assurant une prise en charge à 100 % des moyens de contraception, un renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes, une amélioration du nombre et de la qualité des centres d'accueil et d'interruption de grossesse.

La CGT exige également l'allongement du délai légal de pratique de l'IVG.

Pour cela, il est absolument indispensable d'avoir un système de santé avec du personnel et un maillage territorial de proximité.

En outre, il est nécessaire de relocaliser la production des médicaments comme la pilule abortive.

La production, la commercialisation et la distribution des molécules nécessaires aux IVG doivent être effectives et garanties par l'État. Pour la CGT, le 28 septembre, gagnons par notre mobilisation, le droit à l'avortement, pour qu'il soit établi, appliqué, respecté et accessible partout dans le monde.

**Samedi 28 septembre 2024 - 14h30 – PORT ROYAL**